

6505/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 février 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 février 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions,
proposé par la République italienne

E 13843



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 21 février 2019
(OR. en)**

6505/19

CDR 21

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité
des régions, proposé par la République italienne

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre
du Comité des régions,
proposé par la République italienne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 11 juillet 2017, en vertu de la décision (UE) 2017/1334 du Conseil⁴, M. Augusto ROLLANDIN a été remplacé par M. Pierluigi MARQUIS en tant que membre. Le 29 janvier 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/157 du Conseil⁵, M. Pierluigi MARQUIS a été remplacé par M. Laurent VIERIN en tant que membre. Le 8 octobre 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/1510 du Conseil⁶, M. Laurent VIERIN a été remplacé par M^{me} Nicoletta SPELGATTI en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Nicoletta SPELGATTI.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2017/1334 du Conseil du 11 juillet 2017 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République italienne (JO L 185 du 18.7.2017, p. 45).

⁵ Décision (UE) 2018/157 du Conseil du 29 janvier 2018 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République italienne (JO L 29 du 1.2.2018, p. 35).

⁶ Décision (UE) 2018/1510 du Conseil du 8 octobre 2018 portant nomination de deux membres du Comité des régions, proposés par la République italienne (JO L 255 du 11.10.2018, p. 15).

Article premier

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. Pierluigi MARQUIS, *Consigliere della Regione Autonoma Valle d'Aosta*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
